

Personnes présentes :

Genlis : Mesdames FOURNIER, PUTHOD, LAMAQUE, CHAGNON, CHAIX, LAGOUTTE, et M. PATRUX

Communes extérieures : Mme CORNERUIZ

Centre social : Mmes MARICHEZ, BONET et NECTOUX

La séance s'ouvre sur un tour de table. Cinq nouveaux usagers sont présents pour la première fois.

Les « anciens » du comité d'usagers se disent satisfaits des réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 2009. En effet, leurs remarques sont prises en compte pour la mise en place de nouvelles actions tant d'un point de vue des animations familles que pour le fonctionnement de la structure dans sa globalité.

Les sujets qui ont intéressé le comité sur les précédentes rencontres sont les suivants :

- La plaquette du Centre Social
- les ateliers cuisine et les sorties familles
- le fonctionnement de la structure en particulier de l'Accueil de Loisirs.

Les questions que se posent les parents

- « En tant que Genlissien, puis-je être sur liste d'attente pour l'Accueil de Loisirs de mon enfant ? »

Pour les vacances, la priorité est donnée aux Genlissiens pour les inscriptions à l'Accueil de Loisirs. Ils peuvent s'inscrire une semaine avant les extérieurs. Passé ce délai, les inscriptions sont prises au fur et à mesure, en fonction des places restantes.

Jusqu'à maintenant, aucun enfant Genlissien n'a été refusé par manque de places, la première semaine d'inscription.

- « Quels sont les Centres de Loisirs à proximité de Genlis ? »

Il existe des Centres à Collonges, Brazey en plaine et Longchamp.

- « Avez-vous changé les tranches d'âges à l'Accueil de Loisirs ? »

Oui, pendant les vacances scolaires, les tranches d'âges sont les suivantes : 3/5 ans, 6/8ans et 9/13 ans.

Cela permet aux animateurs de proposer des activités plus adaptées à l'âge de l'enfant. Certains enfants de 6 ans ont parfois des difficultés lorsqu'ils arrivent dans le groupe des 6/8 ans, du fait notamment de la grande salle...

Cette solution semble être appréciée des usagers.

- « Comment est calculé le tarif pour les camps ? »

Nous calculons le coût réel du séjour (transport, hébergement, repas, activités et matériel pédagogique) sans compter les charges salariales. Puis, nous appliquons un coefficient en fonction du quotient familial.

Pour chaque séjour, la Mairie participe pour les Genlissiens en fonction du quotient familial, ce qui diminue le tarif pour les familles.

Certaines communes extérieures participent financièrement au départ en séjours.

- « Pourquoi ne proposez-vous plus de séjours ski de piste ? »

Un séjour de trois jours pour ados a été proposé en février dernier. Ces séjours coûtent cher. En effet, trois jours de ski de piste en camp ados est égal au budget consacré sur toute une année à l'accueil jeune des mercredis et samedis.

- « Comment se dérouleront les inscriptions de cet été pour l'Accueil de Loisirs ? »

Il y aura une date d'inscription pour les camps et une date d'inscription pour l'Accueil de Loisirs.

- « Comment faire si je connais mes dates de congés après les dates d'inscriptions à l'Accueil de Loisirs ? »

Dans ce cas, il convient de rencontrer le directeur de la période considérée afin d'étudier les aménagements possibles.

Les propositions des parents

- Une soirée jeux : concours de fléchettes par exemple, avec les enfants contre les parents le samedi soir.
Les activités extrascolaires des enfants ne permettent pas souvent d'être disponibles le samedi après-midi.
- Mettre en place une boîte à idées, un endroit pour laisser son email ou un message.

A vos agendas :

La prochaine réunion du Comité d'utilisateur aura lieu le :

Mardi 30 mars

à partir de 18h30